

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 18 (1920)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-verbal de la séance du 25 septembre 1920

Autor: Baumgartner, Th.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres.

Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 25 septembre 1920.

Nous saluons comme nouveau sociétaire : Mr. J. Hauenstein, Dietikon (Zurich). Ont fait parvenir leur démission : MM. E. Meier, Wetzikon, et Sam. David, Bâle. Sont décédés : les collègues P. Basler, ancien géomètre cantonal, Aarau, et Charles Cless, Genève.

Pour suivre à la décision de l'assemblée générale, le Comité central a traité avec les adjudicataires fautifs qui ont reconnu, après quelque réduction, les amendes conventionnelles infligées, de telle sorte qu'il ne sera pas nécessaire de recourir aux tribunaux. Tout en nous réjouissant du résultat présent, nous devons toutefois exprimer l'espoir qu'à l'avenir nous n'aurons plus à agir contre de semblables soumissions en dessous du tarif, d'autant plus que, dans aucun des cas liquidés, le bénéfice de la soumission ne dépendait du rabais. Nous prions, par conséquent, les adjudicataires de ne plus se laisser influencer à l'avenir par des intrigues pareilles à celles d'un maire d'une commune. Quoique le Comité central fût tranquille quant à l'issue du procès qu'il eût intenté à ce magistrat, le Comité central a renoncé à pousser plus loin cette affaire, d'accord avec les adjudicataires intéressés.

Pour éviter à l'avenir des retards dans la distribution du journal, l'imprimerie a été autorisée à titre d'essai à faire paraître le journal chaque second mardi et la feuille d'annonces chaque quatrième mardi du mois.

Les sections seront invitées par circulaire à verser à la caisse centrale leur quote-part aux frais d'établissement du tarif (fr. 8. — par sociétaire). A ce sujet, le Comité central a conclu un arrangement spécial avec les sections romandes.

La sous-commission a rapporté sur l'état de la question scolaire en ce qui concerne l'École polytechnique fédérale. Comme la solution proposée ne donne pas satisfaction à tous les membres du Comité central, la sous-commission est chargée de poursuivre l'étude de cette question.

Il est accordé une allocation de 200 fr. à la section Waldstatten-Zoug, chargée de l'organisation de la dernière assemblée générale. A cette occasion, le Comité central a adressé ses plus

vifs remerciements au comité et aux membres de cette section pour l'organisation impeccable de cette manifestation.

Le 5 juillet, sous la présidence du Bureau fédéral du Registre foncier, a eu lieu une conférence des représentants du Comité central et des différentes organisations professionnelles, en vue d'examiner la question de l'augmentation des prix de base du tarif. La discussion n'a abouti à aucun résultat. Dès que les tractations actuellement en cours entre l'association des géomètres-praticiens et celle des géomètres-employés seront terminées, une seconde conférence sera convoquée qui apparemment tendra à des résultats plus tangibles.

Kusnacht, le 25 septembre 1920.

Le secrétaire: *Th. Baumgartner*.

Sektion Waldstätte und Zug.

Protokollauszug der Herbstversammlung vom 26. September 1920.

Die diesjährige Herbstversammlung in Luzern war von zwölf Mitgliedern besucht.

Die Abrechnung betreffend die Hauptversammlung des Schweizerischen Geometervereins vom 5. und 6. Juni 1920, welche an Mehrausgaben Fr. 248.40 aufweist, die durch 25 ausserordentliche Beiträge der Sektionsmitglieder à Fr. 10. — = Fr. 250. — gedeckt sind, wird einstimmig genehmigt.

Der Präsident orientiert die Versammlung über Aenderung im Vermarktungswesen der neu zu vergebenden Gemeinden Littau und Sursee. Es tritt hier insofern eine Aenderung ein, als der Steinsatz wieder durch die Gemeinde in Regie ausgeführt werden soll. Die Taxationskommission war von dieser Neuerung vom kantonalen Vermessungsamt nicht verständigt worden. Die Versammlung war erstaunt ob dieses raschen und eigenmächtigen Wechsels, ohne nur ein Abrechnungsbeispiel mit dem Akkordsystem abzuwarten, nachdem doch der Regiebetrieb von früheren Gemeinden bekannt ist.

In der Abstimmung ergibt sich für das Akkordsystem 11 Stimmen und für das Regiesystem 1 Stimme.

In einer Eingabe an den Kantonsgeometer soll der Wunsch ausgedrückt werden, dass, bevor Aenderungen im Taxations-